

Description du projet	Implantation d'une nouvelle installation pétrochimique intégrée
Parrains	Saudi Aramco et Dow Chemical Company
Pays	Royaume d'Arabie saoudite
Catégorie de projet	A
Divers exportateurs canadiens	Divers
Description des biens d'équipement et services	Vente de divers biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)	06/11/12
Date de la signature (jj/mm/aa)	16/06/13

Catégorie du projet

Ce projet consiste en la construction d'un des plus grands complexes pétrochimiques au monde, qui traitera de l'éthane et du naphte pour produire quelque 3,2 millions de tonnes de produits chimiques et de polymères par année. Le projet est situé dans la partie orientale du Royaume d'Arabie saoudite, dans la ville industrielle de Jubail 2, c'est-à-dire la nouvelle ville sœur de Jubail 1. Les deux villes industrielles étant le domicile de raffineries de pétrole, d'usines pétrochimiques, de fonderies et de centrales thermiques, le complexe projeté se trouvera tout près de matières premières et d'infrastructures de base facilement accessibles; mentionnons notamment l'eau, l'électricité, les couloirs de pipelines et les installations portuaires. Le projet a été classé dans la catégorie A. (Voir les définitions des catégories de projet [ici](#), voir D3. Divulgaration d'information de nature environnementale et sociale).

Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur, EDC a conclu qu'il est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle mondiale. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné l'évaluation des incidences environnementales du projet en fonction des normes environnementales et sociales internationales s'y appliquant, et des mesures d'atténuation appropriées par rapport aux effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels. EDC a également évalué les activités de mobilisation des parties intéressées concernées par le projet.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Qualité de l'air – La construction, puis l'exploitation du nouveau complexe émettront des particules, de l'oxyde nitreux, du dioxyde de soufre et des composés organiques volatils dans l'atmosphère.

Mesures d'atténuation prévues – Durant les travaux, des techniques d'élimination des poussières réduiront au minimum les émissions de particules. Une fois le projet achevé, on emploiera les meilleures technologies existantes, notamment des brûleurs à faible taux d'émissions de NOx, un système de désulfuration des gaz de combustion, un programme de détection des fuites, ainsi qu'un système de surveillance continue des émissions.

Gaz à effet de serre (GES) – Une fois opérationnel, le complexe émettra des GES, principalement du dioxyde de carbone.

Mesures d'atténuation prévues – Le complexe aura la capacité matérielle de recourir aux procédés les plus économes sur le plan énergétique et générant le moins de chaleur résiduelle. L'efficacité énergétique des unités de production devra être évaluée aux étapes de la conception et de la sélection. D'autres mesures de réduction des émissions de GES suivront, notamment une amélioration des techniques de récupération de la chaleur s'échappant des chaudières fissurées afin d'économiser encore plus d'énergie.

Main-d'œuvre et effets sociaux – Le déploiement de nombreux travailleurs temporaires à Jubail 2 pour la construction pourrait avoir des incidences sociales.

Mesures d'atténuation prévues – Les entrepreneurs devront notamment se conformer au règlement sanitaire de Saudi Aramco et aux normes internationales en ce qui concerne les logements des travailleurs et les conditions de travail, ainsi qu'au droit du travail applicable. Les parrains du projet vérifieront régulièrement que les entrepreneurs se plient à ces exigences. Enfin, les politiques de ressources humaines du projet prévoient une procédure de grief à l'intention des travailleurs.

Mobilisation des parties intéressées – Certains aspects du projet préoccupent les collectivités et industries locales.

Mesures d'atténuation prévues – Les responsables du projet ont mis en place un plan de mobilisation des parties intéressées pour prendre contact et collaborer avec les principales parties intéressées, notamment les autorités gouvernementales, les organismes de réglementation et les communautés touchées par le projet. Au pays d'accueil, le registre de communications avec le public tenu par les autorités locales constitue un cadre permettant déjà à la population de se faire entendre au sujet du projet, auquel a par ailleurs été affecté un directeur des liaisons communautaires, qui sera chargé d'informer les populations touchées et de répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements.

Documentation examinée :

- Évaluation des incidences environnementales (juin 2011)
- Examen environnemental et technique indépendant, réalisé à l'intention des prêteurs potentiels (mai 2012)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFI) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays hôte) :

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux;
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité des communautés
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel